****

**PROTOCOLE SANITAIRE**

**DESTINE AUX CLUBS VISITEURS**



C’est dans un contexte sanitaire compliqué que cette saison sportive va redémarrer. Afin de respecter toutes les directives à ce jour connues, à savoir : le protocole de la fédération française de handball, le protocole du ministère des sports et en collaboration avec la municipalité, voici les obligations mises en œuvre par notre club à respecter impérativement par tous les clubs visiteurs.

**Il appartient aux clubs visiteurs de transmettre ces informations aux adhérents et supporters pour veiller au respect de ces consignes une fois sur place.**

**Accès au gymnase :**

Le nombre de places étant limité à 30 personnes maximum, l’accès pourrait être refusé.

L’accès à la salle se fait par l’entrée du gymnase et la sortie se trouve à l’opposé de l’entrée de l’Omnisports afin d’éviter les croisements. Pour ce faire, des affiches sont apposées dans la salle.

Le port du masque est obligatoire pour accéder au gymnase et dans les tribunes pour toutes les personnes sauf pour les enfants de moins de 11 ans. La distanciation doit être respectée dans les tribunes. Toute personne ne respectant pas ces obligations pourra se voir l’accès refusé.

L’application Stop Covid est utile et à promouvoir.

**Modalités de pratique :**

Le port du masque n’est pas obligatoire pendant la pratique d’activité sportive.

Le club ne fournira pas d’eau pendant les matchs, les joueurs sont priés de venir avec leur gourde ou bouteille personnelle.

**Protocole médical et hygiénique :**

Exceptionnellement dans le cadre de ce contexte sanitaire, l’utilisation de matériel personnel étant impérative le club ne fournira pas de chasuble aux clubs visiteurs.

Il est préconisé aux pratiquants de se laver les mains au savon dans les toilettes publiques du gymnase ou d’utiliser leur gel hydro alcoolique (fourni par votre club ou eux-mêmes) avant d’entrer dans la salle omnisport.

**La désinfection des ballons (uniquement jeunes catégories)** et de tout matériel utilisé durant les activités (table de marque, caméra si vidéo, sifflet, etc.) est impérative avant, pendant et après l’activité par le personnel encadrant.

Tout contact au visage d’un tiers impose la reprise du protocole de désinfection mains et ballons ; de ce fait, avant chaque début de match, le club recevant demandera le tirage de plusieurs ballons de rechange aux arbitres désignés.

 Lors de toute rencontre, les entraineurs des clubs recevant et visiteurs auront pour missions de :

🡺 S’assurer de **l’information des équipes** sur les mesures sanitaires en vigueur

🡺 S’assurer de la **dotation et du déploiement des moyens** nécessaires à l’application des mesures sanitaires en vigueur

🡺Evaluer sur le terrain les **risques** spécifiques et définir les actions correctives/préventives nécessaires

🡺Assurer **le pilotage** opérationnel de la rencontre au plan sanitaire

🡺L’accès aux vestiaires à ce jour n’est pas autorisé, les pratiquants doivent se changer en tribune.

Ce protocole est susceptible d’évoluer en fonction des consignes gouvernementales, fédérales ou autres instances.



